

Question orale pour le DEC

Chalet Ospel à Rougemont :

Il y a peu , nous avons appris que le chalet acquis par M. Ospel (ex patron de l'UBS) allait obtenir, sauf recours, un permis de construire pour les travaux mis à l'enquête de modification de l'objet.

Dans un premier temps, il m'intéresserait de savoir si cette dérogation exceptionnelle de la part de la Commission foncière pour l'achat à l'époque soit en juin 2008 d'une construction agricole (hors zone à bâtir) est une première pour le canton?

Et si non pourrait-il nous dire combien d'autres privés auraient bénéficié déjà de ce genre de procédure ?

D'avance, je remercie le CE pour sa/ses réponses

O. Epars, le 3.11.09



Grand Conseil - Secrétariat génér.
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 03.11.09

Scanné le 04 NOV. 2009

09 - HQ u - 229

Ok